

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

République française

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025

Date de reception de l'AR: 29/12/2025

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

004-210400255-DE_2025_042-DE

AGEDI

BEA UVEZER - COMMUNE

Séance du mardi 23 décembre 2025

**Membres en
exercice : 9**

Date de la convocation:
vingt-trois décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Brice GARNIER,

Présents : 8

Présents : Brice GARNIER, Joël LAURAIN, Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER, Sandrine MARTEAU, Marcel CICEBEL, Gilles BARTOLINI, Lauren SERRANO, Joel SERRANO

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Représentés: Thérèse PONROUCH représentée par Brice GARNIER

Excusés:

Absents:

Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER

**Objet: Autorisation de signature d'un avenant de transfert de la convention
d'occupation du domaine public du site de télécommunication sis à
Chaussegros - DE_2025_042**

La Commune de Beauvezet a conclu le 27 août 2021, avec la Société INFRACOS, une convention d'occupation du domaine public permettant l'établissement et l'exploitation d'un site de télécommunication mobile, dénommée ci-après "la convention".

Constatant que la Société INFRACOS a cédé l'ensemble des infrastructures déployées sur le site à la Société BOUYGUES TELECOM et qu'il convenait en conséquence de transférer la Convention, dont les termes resteront inchangés, au cessionnaire des infrastructures, afin que celui-ci exploite pleinement ledit site.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la conclusion d'un avenant de transfert entre, d'une première part la Commune de Beauvezet, d'une deuxième part, la Société INFRACOS et d'une troisième part, la Société BOUYGUES TELECOM ayant pour objet de transférer le bénéfice et les droits et obligations découlant de la convention de la société INFRACOS vers la société BOUYGUES TELECOM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Beauvezers, le projet d'avenant de transfert tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune de Beauvezer, toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application "Télerecours citoyens" sur le site <https://www.telerecours.fr/> dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 29/12/2025
Date de réception de l'AR: 29/12/2025
Tribunal Administratif de Marseille
004-210400255-DE-2025-042-DE
AGED1

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire
Brice GARNIER**

